

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 3 novembre 2020**

**Etaient présents :**

MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, BILLARD, BOUTILLON-DUFLLOT, LAGREZE, HUDRY, LECOMPTE, BADRE, FERNANDEZ, GUYONDET, LABRUNIE, MAKHLOUF, LAFONT, CRETTON, AUBERTIN

**Absent(e)(s) excusé(es) :**

Patricia DE SAEVER : pouvoir à Jean-Pierre FOUILLOUX

Marie GERVIER : pouvoir à Annick GROSROYAT

**Absente :**

Anne FAVRE

**ORDRE DU JOUR :**

**1°) Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte rendu du 8 octobre 2020

**2°) Intervention du Maire**

- a) Informations du bureau exécutif
- b) Réponse aux questions orales
- c) Compte-rendu des décisions prises par délégation : information

**3°) Administration générale :**

- a) Installation de Madame Gilberte AUBERTIN
- b) **Commission d'Appels d'Offres - élection complémentaire - remplacement d'un membre titulaire et désignation d'un suppléant**
- c) **Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**
- d) **Recours contentieux PISKI/BOUZID - désignation d'avocat**
- e) **Ouvertures dominicales 2021 des commerces**
- f) **SIEA – Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP)**

**4°) Finances et Informatique**

- a) État des factures
- b) Compte-rendu de commission
- c) **Changement d'un PC au secrétariat et du PC de la Directrice de l'Ecole**
- d) **Extension du contrat d'assistance signé avec MBI pour du matériel informatique supplémentaire**
- e) **Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS**
- f) **Décision Modificative n°1 au Budget 2020**

**5°) Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission
- b) Dossiers acceptés depuis le 8 octobre
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**
- d) **Fixation d'une taxe d'aménagement majorée sur plusieurs secteurs**

**6°) Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Compte-rendu de commission
- b) **Résiliation du marché pour le lot 4 « Etanchéité » attribué à l'entreprise Techniques d'Etanchéité pour la construction du Centre de Loisirs**
- c) **Choix de la nouvelle entreprise pour le lot 4**
- d) **Avenant n°1 au lot 5 « menuiseries extérieures » pour la construction du Centre de Loisirs – Entreprise CARRAZ**
- e) **Avenant n°1 au lot 7 « Plâtrerie-Peinture » pour la construction du Centre de Loisirs – Entreprise PONCET CONFORT DECOR**
- f) Informations diverses

**7°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Compte-rendu de commission
- b) **Achat de supports pour tableaux numériques pour les 2 classes délocalisées au Centre de Loisirs et location du matériel**
- c) **Location d'un photocopieur pour le centre de loisirs**

8°) **Commission CLAC**

- a) Compte-rendu de commission
- b) Calendrier de sortie du Signal
- c) Informations diverses

9°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

10°) **Ecologie – Economie**

- a) Compte-rendu de commission

11°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 22/10/2020
- b) Compte rendu des différentes commissions

12°) **Questions/informations diverses**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur, lâchement assassiné le 16 octobre dernier.

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. Personne n'étant volontaire, il désigne Annick GROSROYAT.
- b) Approbation du compte rendu du 8 octobre 2020 : le compte rendu n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2°) **Intervention du Maire**

- a) Informations du bureau exécutif : Monsieur le Maire communique les points abordés en bureau exécutif.
- b) Réponse aux questions orales : pas de questions reçues en Mairie
- c) Compte-rendu des décisions prises par délégation : Monsieur le Maire informe que des opérations comptables ont été effectuées suite à un remboursement de caution locative et à des erreurs de facturation du service périscolaire à plusieurs familles.

3°) **Administration générale :**

- a) Installation de Madame Gilberte AUBERTIN : Suite à la démission de Michel ROLLAND, il a été demandé à Mme AUBERTIN, suivante sur la liste, si elle acceptait de le remplacer. Ayant accepté, elle est installée en qualité de conseillère municipale. Mme AUBERTIN a souhaité faire partie de la CLAC. L'assemblée lui souhaite la bienvenue.
- b) **Commission d'Appels d'Offres - élection complémentaire - remplacement d'un membre titulaire et désignation d'un suppléant** : Suite à la démission de Michel ROLLAND, membre titulaire de la CAO, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Il s'agit donc de Christian MAKHLOUF. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Afin que cette commission soit toujours composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants, il y a lieu de désigner un nouveau suppléant. Christophe GUYONDET propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.
- c) **Approbation du règlement intérieur du conseil municipal** : Les conseillers ont tous reçu le règlement. Christophe GUYONDET propose que soit ajouté à l'article 4 que les commissions doivent se réunir au minimum 1 fois par semestre. Il remarque qu'à l'article 10, il est noté que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de + de 3'500 habitants. Caroline BOUTILLON-DUFLOT explique que cette information a été laissée volontairement en raison des constructions en cours et futures qui pourraient porter le nombre d'habitants jusqu'à ce seuil.  
Il est débattu s'il serait opportun de décider et préciser dans le règlement intérieur que chaque conseiller sera secrétaire de séance à tour de rôle. Le Maire souhaite garder la possibilité que les conseillers soient volontaires et sa prérogative de le désigner si ce n'est pas le cas.

Caroline BOUTILLON-DUFLOT fait remarquer que l'usage appliqué lors du dernier mandat, et repris au début de celui-ci, est de noter systématiquement les noms des conseillers s'étant abstenus ou votant contre. Ce n'est pas le vote par défaut prévu par la loi et pour l'instant le règlement intérieur ne l'a pas précisé. Les conseillers souhaitant conserver cette transparence, il est proposé d'amender l'article 9 pour indiquer que le scrutin public est le mode de votation par défaut de l'assemblée.

Il est procédé au vote et le règlement intérieur ainsi que les 2 amendements de l'article 4 et 9 sont acceptés à l'unanimité.

- d) **Recours contentieux PISKI/BOUZID - désignation d'avocat** : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer l'avocat afin de représenter la commune auprès du Tribunal Administratif dans le contentieux déposé par M. PISKI contre le permis de construire accordé à M. BOUZID. La désignation de Maître LEBEAUX est acceptée à l'unanimité.
- e) **Ouvertures dominicales 2021 des commerces** : Monsieur le Maire rappelle la loi relative à l'ouverture dominicale des établissements de commerce et informe qu'au-delà de 5 ouvertures demandées, l'avis conforme de la communauté d'agglo est nécessaire. La délibération ayant été prise en conseil communautaire du 22 octobre dernier, il peut établir l'arrêté municipal y relatif. Il précise qu'il n'a jamais reçu de remarques ou plaintes particulières de la part du personnel concerné. Cette information reçoit un avis favorable à l'unanimité.
- f) **SIEA – Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP)** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagée a été mise en place par le SIEA. Le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 422,80 euros (2114 habitantsx0.2€) et autorise donc le Maire à signer la convention à intervenir.

#### 4°) Finances et Informatique :

- a) **État des factures** : la liste n'appelle aucune remarque.
- b) **Compte-rendu de commission** : Caroline BOUTILLON-DUFLOT rappelle que le travail effectué concerne 3 projets importants, à savoir l'amélioration du réseau informatique, du système de sauvegarde et l'évolution du parc informatique. Elle précise que la commission préconise l'achat du matériel plutôt que la location par souci d'économie. Elle a rencontré le prestataire de l'école Tilt Informatique le matin même pour compléter les informations déjà collectées auprès de MBI Informatique.
- c) **Changement d'un PC au secrétariat et du PC de la Directrice de l'Ecole** : Christian MAKHLOUF s'étonne de l'absence de devis comparatifs alors qu'ils avaient été explicitement demandés par la commission, demande relayée au Maire il y a plusieurs semaines. Henri FERNANDEZ suggère qu'une mise en concurrence soit demandée pour fourniture et assistance du matériel. Caroline BOUTILLON-DUFLOT précise que le contrat avec MBI Informatique se renouvelle annuellement en juillet par tacite reconduction et qu'il est prévu de le dénoncer en respectant le délai de préavis, pour remettre le marché en concurrence. La rédaction du cahier des charges nécessite d'avoir une vue complète de la situation ce qui n'est pas encore le cas malgré l'énorme travail fourni depuis mai pour réaliser inventaires, audits et analyses comparatives. Christian MAKHLOUF indique que l'inventaire devrait être tenu au secrétariat et mis à jour. Caroline BOUTILLON-DUFLOT rappelle qu'il est tout de même urgent de changer le PC du service social et d'avoir des portables pour le secrétariat permanent afin de permettre un travail en mobilité. Cécile LECOMPTE demande pourquoi on ne regarde pas sur le catalogue UGAP, centrale d'achat de l'administration « spécial COLLECTIVITES », qui proposent des tarifs bien plus intéressants. Caroline BOUTILLON-DUFLOT précise qu'elle a fait cette demande en séance avec le maire et la secrétaire-comptable le 3 septembre dernier. Christian MAKHLOUF explique que l'économie envisageable est à évaluer avec le risque de refus de maintenance du matériel par le prestataire actuel. Caroline BOUTILLON-DUFLOT s'étonne que les débats se déroulent en conseil municipal alors que deux séances de commission, explicitement ouvertes à tous les conseillers, ont longuement débattu pour établir leurs recommandations. Ce point soulevant encore de nombreuses questions, il est reporté au prochain conseil.
- d) **Extension du contrat d'assistance signé avec MBI pour du matériel informatique supplémentaire** : Caroline BOUTILLON-DUFLOT demande l'extension du contrat en raison de 2 PC (1 portable du maire acheté chez PBI et 1 fixe donné au Centre de Loisirs) qui ne sont pas inclus dans le contrat de maintenance. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- e) **Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS** : Monsieur le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le CCAS n'organisera pas le repas des aînés. En remplacement, il est proposé d'offrir des bons cadeaux à utiliser chez les commerçants locaux. Pour que le CCAS puisse prendre en charge cette dépense et se charger de cette organisation, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7'000€, étant précisé qu'auparavant c'était la commune qui prenait en charge la dépense du traiteur. L'attribution de cette subvention est approuvée à l'unanimité.
- f) **Décision Modificative n°1 au Budget 2020** : Il y a lieu d'apporter une modification au budget suite à l'attribution de la subvention au CCAS et au remboursement d'un acompte encaissé pour la location de l'Espace de Vaise, annulée en raison de la crise sanitaire. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

#### 5°) Urbanisme :

- a) Dossiers vus en commission du 26/10
- **Déclarations préalables**
  - M. DIDA G., Rue du Vieux Bourg, pour création pièce en surélévation de la terrasse : avis favorable
  - M. WESSE M., Rue du Journans, pour pose de bac acier sur toiture : avis défavorable
  - M. PERNET D., Rue des Pommeries, pour rénovation façades : avis favorable
  - M. PORTALIER J., Place des Tilleuls, pour création auvent : avis favorable
  - SARL DE FONTAILLON, rue du Fontaillon, pour abri de jardin : avis favorable
  - M. CARLI Ch., Chemin des Borrax, pour division parcellaire : avis favorable
  - M. FAJARDO Ch., Rue des Alpes, pour rénovation et extension muret clôture : avis favorable
- b) Dossiers acceptés depuis le 8 octobre
- **Permis de construire**
  - M. & Mme POPA, Rue du Journans pour transfert de permis de construire
  - **Déclarations préalables**
  - M. DIDA G., Rue du Vieux Bourg, pour création pièce en surélévation de la terrasse
  - M. PERNET D., Rue des Pommeries, pour rénovation façades
  - M. PORTALIER J., Place des Tilleuls, pour création auvent
  - SARL DE FONTAILLON, rue du Fontaillon, pour abri de jardin
  - M. CARLI Ch., Chemin des Borrax, pour division parcellaire
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : Une déclaration est présentée pour laquelle la commune n'exercera pas son droit de préemption.
- d) **Fixation d'une taxe d'aménagement majorée sur plusieurs secteurs** : La Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) est instaurée par la commune, et permet que le taux puisse être augmenté jusqu'à **20%** dans certains secteurs ou sur toute la commune. Elle se justifie par la réalisation de travaux substantiels de voirie, réseaux et/ou la création d'équipements publics généraux rendus nécessaires au regard des constructions nouvelles à édifier. Plusieurs programmes immobiliers ayant été projetés, le Maire propose que le taux de la TA, normalement à 5%, soit augmenté pour passer à 15%, en raison des équipements publics communaux et intercommunaux à prévoir. Afin de mieux différencier les différents projets, ce point est présenté en 4 secteurs donc 4 délibérations. Henri FERNANDEZ demande s'il serait possible d'instaurer ce taux sur l'ensemble de la commune, ce à quoi il lui est répondu que les taxes majorées ciblent des secteurs propices à la densification. Patricia CRETTON demande si les logements sociaux sont inclus dans tous ces programmes immobiliers. Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire et Hervé LAFONT, concernés tous deux par un secteur, quittent la séance. La fixation du taux de la TAM à 15% est acceptée à l'unanimité.

#### 6°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) **Compte-rendu de commission** : il n'y a pas eu de réunion
- b) **Résiliation du marché pour le lot 4 « Etanchéité » attribué à l'entreprise Techniques d'Etanchéité pour la construction du Centre de Loisirs** : Monsieur le Maire explique que suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise, il y a lieu de résilier le marché. La résiliation est acceptée à l'unanimité.
- c) **Choix de la nouvelle entreprise pour le lot 4** : Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'attribuer le marché résilié au point précédent à une autre entreprise. Suite à la consultation lancée, l'entreprise CARRAZ a fait la meilleure offre. Le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer le marché du lot 4 à l'entreprise CARRAZ.

- d) **Avenant n°1 au lot 5 « menuiseries extérieures » pour la construction du Centre de Loisirs – Entreprise CARRAZ** : Suite à diverses modifications, à savoir la suppression de certains travaux et l'ajout de quelques autres, le montant total du marché au lot 5 est à modifier. Le montant de l'avenant au marché pour le lot 5 s'élève à -5'361 € H.T. L'avenant est accepté à l'unanimité.

**Il est 20h – Départ de M. BADRE Michel.**

- e) **Avenant n°1 au lot 7 « Plâtrerie-Peinture » pour la construction du Centre de Loisirs – Entreprise PONCET CONFORT DECOR** : Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé à l'entreprise, suite au contrôle effectué dans le cadre de la mission SPS, d'ajuster certains travaux. L'avenant relatif à cet ajustement s'élève à 2'631.61 € H.T. L'avenant est accepté à l'unanimité.

- f) Informations diverses :

- Maison du travail : le désamiantage a été fait. Les travaux de gros œuvre vont démarrer.
- Les travaux du Centre de Loisirs ont été réceptionnés ; l'arrêté d'ouverture peut être établi. La prise de possession des locaux devrait se faire aux vacances de Noël.
- Restructuration de l'école : le permis est en cours d'instruction ; les travaux devraient pouvoir démarrer en mars 2021.
- Résidence Autonomie (maison seniors) : plusieurs sociétés ont été contactées ; elles travaillent actuellement sur l'analyse du PLUih et de l'OAP afin de pouvoir préparer et proposer un avant-projet. La résidence devrait accueillir une soixantaine de logements. Patricia CRETTON demande si les logements seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire précise que cette résidence ne sera pas médicalisée mais se renseignera sur les normes spécifiques, telle que la largeur des portes.
- Des travaux de voirie sont prévus (mise à niveau des regards, aménagement de places de stationnement Vie des Tauques, modification des places de stationnement Vie de Vaise avec l'accès de la rue réservé aux riverains, petits travaux Chemin de Beule). Les travaux de marquage routier sont reportés au printemps.
- Une demande de temporisation des feux sur la RD1005 a été demandée au Département.
- Travaux de fibre optique et de raccordement électrique Rues Vieux Bourg et Velle.
- Aménagement du parc de Vaise : des devis ont été demandés, ils seront étudiés en commission.
- Caroline BOUTILLON-DUFLOT demande si la commune compte prendre des dispositions liées au reconfinement, notamment pour soutenir les commerçants. Christian MAKHLOUF propose de mettre une information sur le site internet et une affiche devant la Mairie pour préciser les commerçants « non essentiels » qui proposent la vente à emporter. Elle demande également ce qu'il en est des autorisations prévues pour les réunions de commissions. Sylvie VERNIZEAU est invitée à prendre la parole et informe les conseillers avoir reçu ce jour des directives de la Préfecture : pour une convocation au conseil municipal, les conseillers peuvent cocher la case activité professionnelle ou celle de la convocation administrative. Ce n'est pas le cas pour les commissions car ce ne sont pas une assemblée délibérante. Caroline BOUTILLON-DUFLOT demande alors comment faire ? Et si ses déplacements, par ex. pour rencontrer l'informaticien à l'école ou se rendre à la mairie, est considérée comme une activité professionnelle, et si les réunions de commission ? Les directives de la Préfecture ne sont toujours pas claires à ce jour.

#### **7°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) **Compte-rendu de commission** : plusieurs points ont été abordés : les tableaux numériques pour les classes délocalisées au CL ; le nombre d'élèves fréquentant le CL et la cantine, et les prévisions de fréquentation en vue d'une ouverture de classe. Cette ouverture, si elle s'avère confirmée, va nécessiter l'installation d'un container. Reste à définir son emplacement. Quant aux tableaux numériques à délocaliser au CL, il faut prévoir 2 supports afin d'éviter de percer les murs du nouveau bâtiment. M. GAUTRON, directeur du CL, a précisé que ces supports pourront lui servir pour ses activités.

Une fois de plus, ce sujet soulève quelques interrogations. Christian MAKHLOUF s'étonne qu'il n'y ait pas de devis comparatifs. Plusieurs conseillers constatent que ces supports sont onéreux et se demandent s'il est vraiment nécessaire de les acheter pour ne les installer que provisoirement. Monsieur le Maire indique que la configuration d'une des 2 salles oblige à le mettre devant des vitrages et que le TNI ne pourrait être fixé au mur. Caroline BOUTILLON-DUFLOT précise que les tableaux numériques interactifs sont garantis à vie, les supports faits sur mesure pour ceux-ci et qu'ils pourront être réutilisés (voir note explicative).

- b) **Achat de supports pour tableaux numériques pour les 2 classes délocalisées au Centre de Loisirs et location du matériel** : après toutes ces discussions, l'achat de ces 2 supports est accepté par 14 voix pour et 3 abstentions (P. CRETTON, Ch. MAKHLOUF et H. LAFONT).

- c) **Location d'un photocopieur pour le centre de loisirs** : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer un photocopieur au nouveau centre de loisirs. La société MBI propose une formule locative à 87€ H.T. par mois (hors impressions), pendant 5 ans avec un contrat de maintenance. Monsieur le Maire demande si le photocopieur dispose bien d'un code couleurs comme à l'école pour limiter les coûts, Yann BILLARD va vérifier ce point. Ce point est accepté par 16 voix pour et une abstention (H. FERNANDEZ).

#### 8°) **Commission CLAC**

- d) Compte-rendu de commission : la vente de brioches au profit de l'ADAPEI a permis de collecter la somme de 755€. La préparation de la décoration des fontaines a commencé.
- e) Calendrier de sortie du Signal : Annick GROSROYAT informe que le Signal devrait être finalisé avant la fin du mois pour pouvoir être distribué début décembre. Se rapprocher de l'imprimeur pour les délais d'impression.
- f) Informations diverses : pas d'informations particulières.

#### 9°) **Affaires sociales et CCAS**

- b) Informations diverses : l'information principale concernait l'organisation du repas des aînés, point qui a été abordé et voté au point 4°) e.

#### 10°) **Ecologie – Economie**

- b) Compte-rendu de commission : il n'y a pas eu de réunion depuis celle du mois de juin.

#### 11°) **Communauté d'agglomération**

- g) Compte rendu du conseil communautaire du 22/10/2020 : le compte-rendu succinct a été transmis aux conseillers.
- h) Compte rendu des différentes commissions :
- Finances : le compte-rendu rédigé par Caroline BOUTILLON-DUFLOT va être déposé sur l'extranet.
  - Aménagement
  - Régie des eaux gessiennes : Christophe GUYONDET a rédigé un compte-rendu diffusé à tous les conseillers.
  - Divers : réunion pour travaux forestiers.

#### 12°) **Questions/informations diverses**

- Bernard LAGREZE souhaite savoir si la commune envisage le recrutement de personnel supplémentaire en raison de l'augmentation future de la population. Monsieur le Maire informe que l'employé communal partant à la retraite sera remplacé.
- Hervé LAFONT est toujours en attente du rapport du mois de juillet de la SI2A relatif au RGPD. Monsieur le Maire va se renseigner.
- Caroline BOUTILLON-DUFLOT demande ce que la commune a décidé de mettre en place vis-à-vis de la population suite à 2<sup>ème</sup> confinement. La majorité est d'avis qu'il est déjà fait beaucoup partout et qu'aucune mesure n'est nécessaire.
- Elle souhaite savoir ce qu'il en est pour les réunions de commissions et du conseil : la mise en place d'un système de visio-conférence est-elle envisagée ?  
Henri FERNANDEZ estime que l'organisation de l'enregistrement et la retransmission en direct des conseils municipaux engendrerait du travail et des frais supplémentaires, d'autant que ce n'est pas obligatoire.

**Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 1<sup>er</sup> décembre (heure et lieu à définir ultérieurement).**

Le Maire clôt les débats et remercie les conseillers. Il lève la séance à 21h30.